

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D’ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 331

présenté par
Mme Corneloup, Mme Petex, M. Portier et M. Liger

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.